

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
D'YGOS SAINT SATURNIN**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

11

**Nombre de conseillers
présents :**

07

Nombre de votants :

09

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

30 mai 2024 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-quatre et le trente mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Ygos-St-Saturnin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre REMY, Maire.

Membres présents : M. REMY Jean Pierre, Maire, M. DAUBAS Nicolas, adjoint, Mme CELIA Yvette, adjointe, Mme GUILLOT Muriel, Mme DUVIGNAU Monique, Mme TASTET Nadège, M. POUDENX Jean-Alexandre

Etaient excusés : Mme DUCASSOU Catherine donne pouvoir à Mme DUVIGNAU
M. SORET Julien donne pouvoir à Mme CELIA
M. BACHE Frédéric
Mme ROSE Pauline

Date de convocation : vendredi 24 mai

Secrétaire de séance : Muriel Guillot

Ordre du jour :

- | | |
|--------|--|
| DCM 0 | Approbation du Procès-Verbal 11 avril 2024. |
| DCM 01 | Augmentation du nombre d'adjoint. |
| DCM 02 | Election 3 ^e adjointe. |
| DCM 03 | Subvention Fond d'Équipement des Communes. |
| DCM 04 | Désignation des délégués au SYDEC (annule et remplace) |
| DCM 05 | Tarif Garderie septembre 2024. |
| DCM 06 | Vente d'une parcelle de terrain. |

L'ordre du jour est accepté et voté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 avril 2024.

**Après délibération,
A 7 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme Duvignau M. et Mme Ducassou C.)
Le Conseil Municipal
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.**

DCM 2024/05/30//01**OBJET : AUGMENTATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

Vu la délibération du 08 octobre 2020 réduisant à 2 les postes d'adjoints,

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la création ou la suppression du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Il est proposé donc d'augmenter le nombre d'adjoints à trois et d'élire un 3^e adjoint

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

DÉCIDE d'augmenter le nombre d'adjoints à trois et de procéder à l'élection d'un 3^e adjoint.

- Monsieur DAUBAS Nicolas reste 1^{er} adjoint, restant à son rang et percevra l'indemnité votée le 24.07.2020
- Madame CELIA Yvette reste 2^e adjointe, restant à son rang et percevra l'indemnité votée le 24.07.2020

Mr BACHE arrive en cours de séance à 18h35.

DCM 2024/05/30//02**OBJET : ELECTION 3^E ADJOINTE**

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
D'YGOS SAINT SATURNIN**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

11

**Nombre de conseillers
présents :**

08

Nombre de votants :

10

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-7-2,

VU la démission du 3e adjoint en date du 28 septembre 2020,

VU la délibération de ce jour portant augmentation du nombre d'adjoint à trois,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui gardera le rang de 3ème adjoint, et percevra l'indemnité voté le 24/07/2020.

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du 3ème adjoint au maire.

Sont candidats : Mme GUILLOT Muriel

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 8

Mme GUILLOT Muriel est élue 3ème adjointe au maire par 8 voix.

DCM 2024/05/30//03

OBJET : FEC 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le règlement d'attribution du FEC pour le canton Pays Morcenais-Tarusate.

La commune doit justifier d'une dépense de 8 352.00 € minimum pour une aide de 6 682.00 €

Entendu, Monsieur le Maire et après débats,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal**

DECIDE de présenter les rénovations du bâtiment de la micro-crèche comme projet au FEC 2024.

DECIDE de solliciter l'aide du FEC pour montant de **6 682.00 €** pour 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents de l'affaire.

DCM 2024/05/30//04**OBJET : Désignation des délégués au SYDEC (annule et remplace DCM2024/01/25//03)**

Le Maire informe que suite à la démission de Mr Teyssier, il convient que notre assemblée désigne de nouveau un membre titulaire et un membre suppléant au SYDEC.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Ygos-Saint-Saturnin, membre du SYDEC et adhérent au bloc de compétences : *SERVICE PUBLIC D'ENERGIE ELECTRIQUE, D'ECLAIRAGE PUBLIC, DE GAZ ET DE RESEAUX CABLES*,

- **DESIGNE** comme membre titulaire et suppléant au Comité du SYDEC :

1 Membre TITULAIRE

REMY Jean-Pierre

40110 YGOS-SAINT-SATRURNIN

leboisygossais40@free.fr

1 Membre SUPPLEANT

DAUBAS Nicolas

40110 YGOS-SAINT-SATRURNIN

ndaubas@chimirec.fr

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DCM 2024/05/30//05**OBJET : Tarif garderie au 1^{er} septembre 2024.**

Madame Guillot Muriel rapporte au Conseil Municipal qu'après concertation avec la CAF, il est nécessaire de revoir le tarif de la garderie et dans un souci de cohésion.

**Après délibération,
A 8 voix POUR et 2 ABSTENTION (M. BACHE ET M. REMY)
Le Conseil Municipal**

DECIDE : De fixer les nouveaux tarifs de la Garderie comme suit :

- 1.20 € par jour. (Que ce soit présence le matin ou le soir ou le matin et le soir) pour les personnes imposables)
- 1.00 € par jour. (Que ce soit présence le matin ou le soir ou le matin et le soir) pour les personnes non imposables)

Ces tarifs seront applicables à partir du **01 septembre 2024**.

DCM 2024/05/29//06

OBJET : Vente d'une parcelle communale.

Monsieur Daubas explique que cette vente en l'état n'est pas possible pour le moment pour divers points.

Reporté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses :

M. le Maire prend la parole pour divers sujets.

Les terrains pour logement social : XL Habitat a relancé pour le terrain au passage trompette.

Le Maire souhaite un tour de table pour connaître la position des élus présents.

Mr Daubas pense que ces terrains ont de la valeur et que nous en avons besoin pour l'école ; Mr Poudenx et Mr Bache rejoignent cet avis.

Mme Duvignau exprime qu'il s'agit de la procédure habituelle, mais effectivement ne souhaite pas laisser ce terrain.

Mme Guillot estime qu'il faut laisser le projet d'école avancer avant toute décision ; Mme Tastet et Mme Celia rejoignent ce point de vue.

Plan de référence : Réunion participative le 4 juin 2024 à 19h00 à la salle des fêtes. Le Maire explique le déroulé de la réunion.

1. Accueil / introduction des élus
2. Présentation d'ensemble courte

- *rappel de ce qu'est un plan de référence*
- *rappel calendrier de l'étude, équipe et périmètre*
- *explication de l'organisation de la soirée*

3. Répartition en 3 tables / 3 groupes de thématiques avec rotation des groupes au bout de 20 minutes, de manière à ce que les participants puissent aborder tous les sujets

- *Paysage/espaces publics/équipements de plein air : espaces publics centraux (de l'église à l'école), parc Bosquet / maison Gentille, ruisseau, entrées de village...*
- *Mobilités, stationnement, VRD : rue d'Albret, carrefour D38/D57, rue de la Chalosse, RD38, ...*
- *Commerces/services/équipements/logements : devenir des bâtis communaux, attentes équipements/commerces, localisations privilégiées, problématiques, vacances/friches, formes urbaines, ...*

4. Conclusion d'ensemble, synthèse des échanges

5. Échanges libres autour de rafraîchissements prévus par la mairie si vous le souhaitez

Assainissement : réunion pour les élus le vendredi 07 juin à 14h00.

Panneaux photovoltaïques : Recensement des zones ZAER (zones d'accélération des énergies renouvelables) qui correspond aux projets éventuels des panneaux sur la commune. Une délibération doit être prise en juin pour ces ZAER.

Local pétanque : proposition d'un local en bois qui s'intègre dans le paysage qui serait entre 20 m² et 36m² sur plots. Mr Daubas exprime qu'ils ont regardé avec le Président des structures en bois ; il faudra en discuter entre élus et en délibérer ultérieurement. Délai pour ce genre de structure 4 à 6 semaines. Une réunion de la commission travaux est à prévoir pour ce projet.

Sogybois : depuis plusieurs semaines la mairie est à disposition de France travail, chaque cas des employés a été étudié.

Monsieur le Maire précise que les Élections Européennes du 9 juin 2024 seront à l'étage de la salle des fêtes.

Tour de table :

Mr DAUBAS -- RAS

Mr POUDENX -- RAS

Mr BACHE – Souhaite savoir pourquoi la salle des fêtes n'est pas disponible en bas le 9 juin 2024 ?

Mr le Maire répond que la salle est prise la veille et que par conséquence la préparation de la salle sera impossible pour le matin des élections.

Mme DUVIGNAU – Souhaite rappeler que la subvention exceptionnelle pour l'association du souvenir français a été oubliée. Mr le Maire répond qu'une délibération sera prévue pour le prochain conseil pour régularisation de la situation.

Mme GUILLOT – Exprime quelques petits soucis de personnel que nous allons essayer de résoudre.

Par ailleurs, l'écho ygossais est en impression pour lundi 3 juin 2024 et sera distribué en suivant.

Mme TASTET – Souhaite connaître l'évolution concernant la déchetterie ?

Mr Daubas explique que l'étude environnementale faite ne permet pas la compatibilité d'une déchetterie avec ce lieu. Il faudrait donc trouver un nouveau terrain, une piste est envisagée sur le terrain de Sogybois lieu-dit « Berbillon »

Mme CELIA -- RAS

Prochain conseil fixé au 27 juin à 18h30

Fin de séance : 19h31

Le Maire,
Jean-Pierre REMY

La Secrétaire,
Muriel Guillot